



COUR D'APPEL DE VERSAILLES

Versailles, le 2 juin 2016

Le premier président
Le procureur général

À

A l'attention du Doyen
de la Faculté de droit

Objet : Juristes assistants
V/Ref : SP/PG/PP/EJN/ 2016-561

A compter du mois de juin 2016, la cour d'appel de Versailles va recruter des "juristes assistants" qui auront vocation à travailler à la cour d'appel et dans les tribunaux de grande instance de Versailles, Nanterre, Pontoise à compter du 1er septembre prochain.

Ces juristes assistants auront pour principale mission d'apporter leur soutien aux magistrats du siège et du parquet du ressort, dans des contentieux très spécialisés et des domaines variés (civil, pénal, social), ou dans des services connaissant un retard de traitement important. Il est, notamment, prévu de recruter des "juristes assistants" spécialisés en droit du travail.

La mission des "juristes assistants" pourra se décliner de différentes façons, en fonction des juridictions et des services auxquels ils seront rattachés. Ils pourront ainsi confectionner des notes de synthèse et d'analyse sur des dossiers complexes, rédiger des projets de décision, élaborer des décisions type etc...

Pour pouvoir prétendre à ces postes de juristes assistants, les candidats devront être détenteurs soit d'un doctorat en droit, soit avoir un niveau BAC+5 et justifier de deux années d'expérience professionnelle dans le domaine juridique.

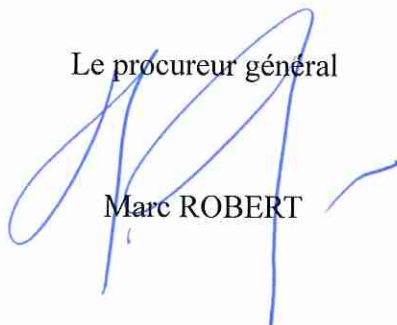
La diffusion des fiches de postes proposées par les juridictions du ressort sera effectuée par les cours d'appel, par le biais de la Bourse interministérielle de l'emploi public, courant juin 2016.

Les juristes assistants bénéficieront d'un statut de contractuel de l'Etat. Le premier contrat sera conclu pour une durée de onze mois maximum, renouvelable pour une durée maximale supplémentaire de trois années. Un recrutement en qualité de magistrats, des personnes recrutées comme juristes-assistants sera possible, sous condition d'âge et d'expérience professionnelle, dans le cadre d'un recrutement sur dossier.

Ces offres d'emploi sont susceptibles d'intéresser les doctorants rattachés à vos universités.
La rémunération mensuelle envisagée sera de 25.000 à 30.000 € bruts par an.

Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir assurer la diffusion de ces informations aux personnes susceptibles d'être intéressées et leur indiquer qu'ils peuvent prendre contact avec les secrétaires généraux (Céline Marilly: 01.39.49.67.01 ou Catherine Sorita-Minard : 01 39 49 67 05) s'ils souhaitent obtenir des précisions complémentaires sur ce nouveau statut et sur les postes proposés sur le ressort de la cour d'appel de Versailles.

Le procureur général



Marc ROBERT

Le premier président



Dominique LOTTIN